



Date de MAJ : 13 octobre 2025

REGLEMENT ANNUEL MATCH RACING

Saison sportive 2025 – 2026

Classement Mondial World Sailing

Ranking list World Sailing Masculins au 1er octobre 25			
FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Ian Garreta	4	9119
2	Aurélien Pierroz	5	8916
3	Timothee Rossi	8	8128
4	Tom Foucher	11	7122
5	Ange Delerce	14	6908
6	Maxime Mesnil	16	6822
7	Damian Michelier	20	6516
8	Mathieu Durand	23	5939
9	Martin Allix	27	5506
10	Marin Micoulot	28	5258
Ranking list World Sailing Féminines au 1er octobre 25			
FFVoile	Prénom et nom	Rang WS	Points
1	Pauline Courtois	1	10538
2	Julia D'Amodio	10	4294
3	Kenza Coutard	11	4056
4	Lucie Goût	30	1128
5	Théa Khelif	33	1008
6	Christelle Philippe	40	762
7	Enora Percheron	41	756
8	Marie De Reviers	53	512
9	Lila Lenoel	54	504
10	Margot Riou	61	444

Règlement du Championnat de France Open de Match Racing



1- Organisation :

Le Championnat de France Open de Match Racing sera organisé du 25 au 29 mars 2026, sous l'autorité du Yacht Club de Cherbourg. Il se déroulera à Cherbourg. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Open de Match Racing – 2026 ». Cette Compétition sera courue sur des J80.

2- Fonctionnement :

Le Championnat de France Open Match Racing est ouvert à **12 barreaux**.

Seront sélectionnés les 3 premiers barreaux français au classement de chaque finale de bassin.

Les 3 places restantes seront attribuées par le groupe restreint de la Commission Nationale Match - Racing.

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat par les finales de bassin, la réattribution de la place vacante sera laissée au choix du **groupe restreint de la Commission Nationale Match - Racing**.

Pour bénéficier de l'une de ces places, le barreur doit formuler une demande d'invitation auprès de Commission Nationale Match Racing.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing, **au plus tard le lendemain de la dernière finale de bassin**, à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

A titre dérogatoire, pour une demande d'invitation provenant d'un barreur dont l'équipage est majoritairement habitant en territoire ultra-marin, qui ne peut donc pas participer aux sélectives de bassins du fait de son éloignement géographique, la Commission restreinte pourra se réunir avant la date de la dernière sélective organisée, et statuer sur la demande.

Toute demande provenant de territoire ultra-marin doit nous parvenir avant le 15 janvier 2026.

Le groupe restreint, en charge de l'attribution des invitations, sera composé de :

- Au titre de Présidente de la CNMR, Nathalie PEBEREL
- Au titre de la FFVoile et des Pratiques sportives - Pôle Habitable, Claire PRUVOT
- Au titre du bassin Atlantique : Mathieu RICHARD ou son représentant
- Au titre du bassin Manche : Cédric CHATEAU ou son représentant
- Au titre du bassin Méditerranée : Xavier ROHART ou son représentant

Chaque membre bénéficiera d'une voix.

En cas d'égalité sur certaines candidatures, l'avis de la Présidente de la CNMR sera privilégié et déterminant.

Les championnats de bassin Atlantique, Manche et Méditerranée sont organisés par les coordonnateurs de bassin avec les Clubs, Comités Départementaux de Voile ou Liges. Les règlements des championnats de bassin sont en annexe du présent règlement.

Un barreur peut participer aux épreuves sélectives d'un ou plusieurs bassins, selon les conditions d'admissibilité fixées par les Avis de Course et les règlements de bassin.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule finale de bassin.

3- Inscription :

→ Aux épreuves de sélection et finales de bassin :

Les barreurs s'inscrivent directement auprès des organisateurs des épreuves de sélection, et du coordonnateur de bassin, dont les coordonnées figurent dans les annexes.

→ Au Championnat de France Open de Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par bassin devront être envoyés au plus tard **10 jours** après la fin de l'épreuve donnant la qualification.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Open Match Racing :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés aussi vite que possible, et en tout état de cause, **10 jours** avant le début de l'épreuve.

Dossier à envoyer au club

Yacht Club de Cherbourg
Port Chantereyne – 50100 Cherbourg Octeville
E-mail : contact@yc-cherbourg.com - Site Internet : <http://www.yc-cherbourg.com>

comprenant les documents suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **580 €**
(à l'ordre YC de Cherbourg)

- le chèque de garantie de participation de : **580 €**
(à l'ordre de la FFVoile, à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Tel que défini dans l'avis de course

*** Lors des finales de bassin (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant, en cas de sélection, participer au Championnat de France, devront déposer un chèque de garantie de participation d'un montant de 580 € (à l'ordre de la FFVoile).**

4 - Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers. Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Open de Match Racing et pour le Championnat de France Open de Match Racing, le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Tout équipier devra présenter :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement avant le championnat d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match - Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

5- Règles Applicables :

Le Championnat de France Open de Match Racing Open est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement et les règlements des championnats de bassin,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.



PALMARES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2025

AMRA Antibes Du 26 au 30 mars 2025

1 ^{er}	Aurélien Pierroz	SR du Havre
2 ^{ème}	Marin Micoulot	SN Plaisance du Havre
3 ^{ème}	Ian Garreta	SR Antibes
4 ^{ème}	Timothe Rossi	SR Antibes
5 ^{ème}	Maxime Mesnil	YC Cherbourg
6 ^{ème}	Ange Delerce	SR Antibes
7 ^{ème}	Pauline Courtois	CV St Aubin - Elbeuf
8 ^{ème}	Benoit Dijoux	APCC Nantes
9 ^{ème}	Damian Michelier	CN Rennes
10 ^{ème}	Victorien Eon	FCJ Pornic
11 ^{ème}	Jean-Philippe Boudard	SNO Nantes
12 ^{ème}	Anatole Thomas	SNO Nantes

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN MEDITERRANEE 2025 – 2026

1. Organisation :

Les épreuves du championnat du Bassin de Méditerranée de Match Racing sont organisées par les clubs de la façade Méditerranéenne.

Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de France Open de Match Racing 2026 et le Championnat de France Espoir de Match Racing 2026.

La coordination du championnat est assurée par :

- Xavier Rohart xavier.rohart@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

PHASE 1 : ROUNDS ROBIN SELECTIFS :

Les épreuves sont programmées aux lieux et dates définis ci-dessous avec la possibilité d'organisation d'étapes supplémentaires. Les places sur chaque épreuve seront limitées (nombre de bateaux disponibles x 2 sans excéder 10 équipages). Un minimum de 4 équipages inscrits devra être atteint pour la validation de l'épreuve.

En cas d'annulation d'une épreuve, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 4 barreaux pour la nouvelle date permettra de valider le report. En cas d'impossibilité, l'épreuve sera annulée.

Les premiers barreaux français de chaque épreuve de la phase qualificative seront invités directement à la finale de bassin.

Les barreaux peuvent participer à toutes les épreuves. A chaque participation à l'une des épreuves, les barreaux se verront attribuer des points prenant en compte leur classement et le nombre d'inscrits (cf. tableau ci-après).

La sélective n°1 du Championnat de Méditerranée, du 25 et 26 octobre 2025, servira de qualification au Championnat de France Espoir de Match racing 2025 après extraction du classement général des équipages composés exclusivement d'équipiers de moins de 26 ans conformément au règlement du Championnat de France Espoirs Match Racing. Si cette étape ou son report ne permet pas de définir un classement en temps et en heure, un comité de sélection se réunira pour déterminer les équipages qualifiés.

Les barreaux seront sélectionnés à la finale de bassin selon la méthode suivante :

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses **deux meilleures épreuves**.

Attribution des points sur les Rounds Robin :

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

PHASE 2 : FINALE DE BASSIN (4 équipages minimum et 8 maximum) :

Les premiers barreurs français d'épreuves de la phase 1, ainsi que les barreurs de la phase 1 qui auront obtenu le plus grand nombre de points, seront sélectionnés à la finale de bassin.

En cas d'égalité en points au classement de la phase 1 :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places à chaque épreuve acquise pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue,
2. Si l'égalité n'est pas résolue par l'article 1 ci-dessus, le départage se fera en faveur de l'épreuve courue ayant eu le plus grand nombre de participants.
3. Si l'égalité persiste après application de l'article 2 ci-dessus, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreurs, que ces barreurs se soient rencontrés ou non.
4. Une à deux « wild cards » (invitations) maximum pourront être proposées à des barreurs ayant participé ou pas à une épreuve qualificative et ayant fait acte de candidature au plus tard le lendemain de la dernière épreuve de la phase 1.

Ces barreurs seront choisis par les responsables du bassin de Méditerranée pour compléter la liste des équipages.

En cas de désistement d'un ou de plusieurs sélectionnés de la phase 1, les barreurs suivants du classement se verront proposer la sélection à la phase 2.

En cas d'impossibilité, les responsables de bassin pourront décider d'inviter les barreurs de leur choix.

En cas d'annulation de la finale de bassin, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter. Un minimum d'inscription de 6 barreurs permettra de valider le report.

Si le report de la finale de bassin n'était pas possible, la sélection à minima des 2 barreurs français du bassin Méditerranée pour la participation au Championnat de France se fera sur le classement général de la phase 1 (Rounds robin sélectifs), la 3^{ème} place pouvant être attribuée sur décision des responsables de bassin Méditerranéen après validation après validation du groupe restreint de la Commission Nationale Match Racing

A l'issue de la phase 2, les 3 premiers barreurs Français seront sélectionnés pour participer au Championnat de France Open de Match Racing.

En cas de désistement d'un des barreurs sélectionnés au Championnat de France Open de Match Racing 2026, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France Open de Match Racing, disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

En cas de désistement de barreur(s) sélectionné(s), alors le(s) barreur(s) suivant(s) dans le classement de la finale de bassin sera sélectionné à la place du(des) barreur(s) s'étant désisté(s).

3. Inscription :

Les barreurs s'inscrivent directement auprès de chaque organisateur d'épreuve.

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course mentionnant des dates limites d'inscription.

Les avis de course seront disponibles sur les sites des organisateurs.

Lors des inscriptions sur la phase 1, dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité d'accueil de l'organisateur, la priorité sera donnée dans l'ordre :

1. Aux barreurs de la Ligue dans laquelle l'épreuve a lieu, sans dépasser si nécessaire 50% pour 4 bateaux et 60% pour une flotte de 6 bateaux.
2. Aux barreurs du bassin Méditerranée,
3. Aux barreurs extérieurs au bassin mais qui choisissent celui-ci pour se sélectionner au Championnat de France.

L'organisateur tiendra compte de la dernière ranking WS et éventuellement ensuite de l'ordre d'envoi des courriers accompagnés obligatoirement du chèque de caution de participation (cachet de La Poste faisant foi), en respectant les priorités définies ci-dessus.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Open de Match Racing 2026, devront fournir un chèque de caution à l'ordre de la FFVoile de 580€ garantissant leur participation potentielle au Championnat de France Open de Match Racing.

4. Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France Open de Match Racing 2026.

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du Bassin Méditerranée sont régies par :

- les règles de World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du Championnat de France de Match-racing Open 2026,
- le règlement du Championnat de Bassin Méditerranée 2025-2026,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection et de finale.

6. Calendrier :

DATE	EPREUVES	GRADE	CLUB	LIEU
Phase 1 - Rounds robin sélectifs				
25 et 26 octobre 2025	Sélective n° 1 / Chpt Med	4	AMRA	Antibes (Sud)
Mi - décembre 2025	Sélective n°2 / Chpt Med	4	Marseille	Marseille (Sud)
17 et 18 janvier 2026	Sélective n° 3 / Chpt Med	4	YCGM	La Gde Motte (Occitanie)
Phase 2 - Finale de bassin				
28 février – 1 ^{er} mars 26	Finale / Chpt Med	4	AMRA	Antibes (Sud)

Les lieux et dates des phases 1 et 2 pourront être exceptionnellement modifiés en cas de forces majeures.

SELECTIVES DE BASSIN MEDITERRANEE :

Sélective 1 : AMRA Antibes Ligue SUD

- Dates & Grade : 25 et 26 octobre 2025 / Grade 4
- Types de bateaux : Bénéteau 7.5 (6)
- Club organisateur : AMRA Antibes
- Site internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contact : Yoann Peronneau contact@matchraceantibes.fr

Sélective 2 : Marseille Ligue SUD

- Dates & Grade : Mi - décembre 2025 / Grade 4
- Types de bateaux : J70 (6)
- Club organisateur : Marseille

Contact : Julien Buttner julien@voilesud.fr

Sélective 3 : YCGM Ligue Occitanie

- Dates & Grade : 17 et 18 janvier 2026 – Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Elliott 6 (6)
- Club organisateur : YC de la Grande Motte ligue Occitanie
- Site internet : <http://www.ycgm.fr>

Contact : Gwenaël GBICK g.gbick@yahoo.fr

FINALE DE BASSIN MEDITERRANEE : AMRA Antibes Ligue Sud

- Dates & Grade : 28 février 1^{er} mars 2026 – Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : Bénéteau 7.5 (6)
- Club organisateur : AMRA Antibes
- Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contact : Yoann Peronneau contact@matchraceantibes.fr

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU BASSIN ATLANTIQUE 2025 - 2026

1. Organisation :

Les épreuves du championnat de bassin Atlantique sont organisées par les clubs des Ligues de Bretagne, des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Le règlement du championnat de bassin Atlantique 2025 - 2026 est soumis à celui du championnat de France de match-racing 2026 disponible sur le site de la Fédération Française de Voile : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

La coordination du championnat de bassin Atlantique est assurée par :

- Thierry POIREY : thierrypoirey56@orange.fr
- Marc REINE : marc.reine@wanadoo.fr
- Mathieu RICHARD : mathieu.richard@ffvoile.fr

2. Fonctionnement :

Le championnat de bassin Atlantique 2025 - 2026 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- 1 sélective « Espoirs »
- 3 épreuves « sélectives de bassin »
- 1 finale de bassin

1. Les sélectives de bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs.

Il faut un minimum de 4 barreurs effectivement présents sur l'épreuve pour valider la sélective. En cas d'annulation d'une sélective, l'organisateur fera tout son possible pour la reporter à une autre date.

Qualifications pour la finale de bassin :

- 3 places seront attribuées en « qualification directe » : une par sélective
- 6 places seront attribuées sur le « classement du bassin Atlantique »
- au moins 1 place sera attribuée sur invitation (« wild card »)

a) Qualification directe :

Le premier barreur français de chaque sélective sera directement qualifié pour la finale de bassin. Les barreurs ainsi qualifiés ne seront pas pris en compte pour l'attribution de la place qualificative lors des sélectives suivantes.

A l'issue de chaque sélective, le barreur sélectionné directement pour la finale de bassin devra confirmer par écrit son engagement à participer à la finale de bassin ou bien se désister officiellement auprès des coordonnateurs de bassin. En cas de désistement la place qualificative sera attribuée au barreur suivant.

b) Qualification sur le « classement du bassin Atlantique » :

A chaque participation à l'une des sélectives open, les barreaux se verront attribuer des points qui prennent en compte le nombre d'inscrits et leur place finale (voir tableau ci-après).

Le classement d'un barreur s'effectue sur le cumul des points prenant en compte le résultat de ses deux meilleures sélectives (NB : il est possible de participer à plus de 2 sélectives, mais seuls les 2 meilleurs résultats de chaque barreur sont pris en compte).

6 barreaux seront sélectionnés pour la finale de bassin selon le « classement du bassin Atlantique » à l'issue des 3 sélectives open.

TABLEAU DES POINTS

NOMBRE DE PARTICIPANTS	10	9	8	7	6	5	4
CLASSEMENT 1	10,00	9,94	9,87	9,77	9,65	9,47	9,21
2	8,95	8,77	8,55	8,27	7,89	7,37	6,58
3	7,89	7,60	7,24	6,77	6,14	5,26	3,95
4	6,84	6,43	5,92	5,26	4,39	3,16	1,32
5	5,79	5,26	4,61	3,76	2,63	1,05	
6	4,74	4,09	3,29	2,26	0,88		
7	3,68	2,92	1,97	0,75			
8	2,63	1,75	0,66				
9	1,58	0,58					
10	0,53						

En cas d'égalité en points au « classement du bassin Atlantique » :

1. Le départage se fera en fonction du nombre de meilleures places sur toutes les sélectives courues pour chacun d'entre eux, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.
2. Si l'égalité persiste, le départage se fera en faveur de la meilleure place obtenue lors de la dernière épreuve courue par chacun des barreaux, que ces barreaux se soient rencontrés ou non.
3. Si l'égalité persiste toujours, alors le départage se fera en faveur du barreur le mieux classé sur la dernière Ranking World Sailing disponible.

c) Invitations (« Wild Card ») :

Au moins une place sera attribuée sous forme d'invitation par les coordonnateurs du bassin Atlantique parmi les barreurs en ayant fait la demande.

Si à l'issue des sélectives le nombre de places attribuées selon le règlement est inférieur à 10, alors les coordonnateurs de bassin pourront attribuer des invitations supplémentaires afin d'avoir un total de 10 skippers à la finale de bassin.

Les demandes d'invitation devront être effectuées **au plus tard le 9 février 2026** et adressées par mail à mathieu.richard@ffvoile.fr

2. La finale de bassin :

La finale de bassin est l'épreuve de qualification pour le Championnat de France de Match - Racing Open 2026.

Un maximum de 10 barreurs seront sélectionnés pour la finale de bassin, selon les modalités définies dans l'article précédent.

Les 3 premiers barreurs français de la finale de bassin seront sélectionnés pour participer au championnat de France de Match - Racing Open 2026.

En cas de désistement de barreur sélectionné, la procédure de repêchage sera conforme au Règlement du Championnat de France de Match - Racing Open 2026, disponible sur l'espace : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

En cas d'annulation de la finale de bassin, les responsables de bassin et l'organisateur feront tout leur possible pour la reporter à une date ultérieure.

En cas de force majeure, les responsables de bassin pourront être amenés à désigner les 3 barreurs qualifiés pour le Championnat de France.

Les skippers classés derrière les 3 premiers pourront faire une demande d'invitation auprès de la FFVoile, (Service des Pratiques Sportives) à habitable@ffvoile.fr (au moins 3 places seront attribuées en wild card).

La date limite pour faire une demande d'invitation est fixée au plus tard au lendemain de la dernière finale de bassin.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Open de Match Racing 2026, devront fournir un chèque de caution à l'ordre de la FFVoile de 580€ garantissant leur participation potentielle au Championnat de France Open de Match Racing.

3. Calendrier :

PROGRAMMATION MATCH RACE ATLANTIQUE 2025 - 2026		
SELECTIVE ESPOIRS	12 octobre 2025	APCC Nantes
SELECTIVE OPEN 1	6 - 7 décembre 2025	APCC Nantes
SELECTIVE OPEN 2	24 - 25 janvier 2026	CN Pornic
SELECTIVE OPEN 3	7 - 8 février 2026	CN Lorient
FINALE DE BASSIN	28 février - 1er mars	APCC Nantes

Sélective Espoirs : Pornichet

- Dates & Grade : 12 octobre 2025 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>
- Contacts : José VASQUEZ - Adresse de messagerie : directeur.apcc@free.fr et Mathieu RICHARD – mathieu.richard@ffvoile.fr

Sélective Open 1 : Pornichet

- Dates & Grade : 6-7 décembre 2025 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>
- Contact : José VASQUEZ - Adresse de messagerie : directeur.apcc@free.fr

Sélective Open 2 : Pornic

- Dates & Grade : 24-25 janvier 2026 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Club Nautique de Pornic, Port de Pornic -Tél : 02 40 82 34 72
- Site Internet : [Club Nautique de Pornic - Accueil](#)
- Contact : Sarah Ben Amar - Adresse de messagerie : sarah@cnpornic.com

Sélective Open 3 : Lorient

- Dates & Grade : 7-8 février 2026 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : Centre Nautique de Lorient -Tél : 02 97 84 81 30
- Site internet : <http://www.cnlorient.com>
- Contact : Charles-Henri Andrieu - Adresse de messagerie : charles-henri.andrieu@orange.fr

Finale de bassin Atlantique : Pornichet

- Dates & Grade : 28 février - 1^{er} mars 2026 - Grade 4 (WS)
- Types de bateaux : J80
- Club organisateur : APCC Voile Sportive, Port de Pornichet -Tél : 09 53 35 88 51
- Site Internet : <http://www.apcc-voilesportive.com>
- Contact : José VASQUEZ - Adresse de messagerie : directeur.apcc@free.fr

4. Inscriptions :

Coût d'inscription : le coût d'inscription sera de 360€ par équipage pour la sélective Espoirs et de 390€ par équipage pour les sélectives Open et pour la finale de bassin.

La procédure d'inscription aux sélectives sera la suivante :

2 mois avant l'épreuve : parution et diffusion de l'avis de course, disponible sur le site du club organisateur. Les barreaux pourront alors faire leur demande d'inscription à la sélective, en respectant la procédure décrite dans l'avis de course.

1 mois avant l'épreuve : date limite pour faire une demande d'inscription. Toute demande faite après la date limite pourra être rejetée par le club organisateur.

En cas de nombre de demandes d'inscription supérieur à la capacité d'accueil de la sélective :

- 2 places seront automatiquement réservées pour des barreaux licenciés dans le club organisateur
- Priorité sera donnée aux barreaux ayant fait leur demande d'inscription avant la date limite
- Priorité sera donnée aux barreaux licenciés dans les ligues Bretagne / Pays de la Loire / Nouvelle Aquitaine

Si après application de ces critères le nombre de demandes d'inscription reste supérieur au nombre de places disponibles alors une sélection sera effectuée par les coordonnateurs de bassin, en concertation avec le club organisateur.

Le club organisateur pourra ensuite procéder à la confirmation des inscriptions. Il pourra le cas échéant demander aux barreaux inscrits de payer leur droit d'inscription afin de confirmer leur inscription. De plus, un chèque de caution devra être remis au club organisateur le jour de la régata.

5. Règles applicables :

Les épreuves de match-racing du bassin Atlantique sont régies par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le règlement du championnat de France de Match-racing Open 2026
- le règlement du championnat de bassin Atlantique 2025-2026,
- les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE BASSIN MANCHE 2025 – 2026

1 - Organisation :

Le règlement du Championnat de Bassin Manche 2025 - 2026 est soumis à celui du Championnat de France de Match Racing Open 2026.

La coordination du Championnat de bassin Manche est assurée par :

Cédric Chateau cedchateau@gmail.com
Pauline Courtois pauline@courtois.eu

2 – Fonctionnement :

Le Championnat de Bassin Manche 2025 - 2026 se déroule selon les phases de sélections successives suivantes :

- Sélectives de bassin (YC Cherbourg, CVSAE, TBC)
- Finale de bassin (YC Cherbourg).

En cas d'annulation d'une des sélectives, les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective proposeront, dans la mesure du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin devront alors sélectionner le ou les barreurs pour la phase suivante en accord avec le coordinateur national.

En cas d'annulation de la finale de bassin, les responsables de bassin et l'organisateur feront tout leur possible pour la reporter à une date ultérieure. En cas de force majeure, les responsables de bassin pourront être amenés à désigner les 3 barreurs qualifiés pour le Championnat de France, après validation du groupe restreint de la Commission Nationale Match Racing.

3 – Sélectives de Bassin :

Les barreurs peuvent participer à toutes les sélectives de bassin dans la limite des possibilités d'invitation des organisateurs. Les sélectives de bassin qualifient les deux premiers barreurs à la finale de bassin Manche. Si des barreurs se désistent à l'issue des sélectives de bassin, les suivants au classement de l'épreuve seront sélectionnés. Si un barreur est sélectionné sur plusieurs sélectives de bassin, il sera qualifié par la première épreuve qualificative sur laquelle il se sera sélectionné.

Sélectives	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
YC Cherbourg 13/14 Décembre 2025	6 – J80	8	2 premiers barreurs
CVSAE 10/11 Janvier 2026	6 - FC7.5	8	2 premiers barreurs
TBC 24/25 Janvier 2026	6 – ?	8	2 premiers barreurs

4 - Finale de Bassin :

La finale de bassin Manche (10 Barreurs) est ouverte aux deux premiers équipages sélectionnés lors de chaque sélective de bassin. Quatre invitations seront attribuées par les coordinateurs de bassin, en accord avec le coordinateur national. Les demandes d'invitation devront être envoyées par mail aux deux coordinateurs de façade, avant le 25 janvier 2026.

Finale de Bassin	Nbre de bateaux	Nbre de barreurs invités	Nbre de barreurs sélectionnés
YC Cherbourg 07 & 08 février 2026	6 ou 8 – J80	10	6 barreurs issus des sélectives de bassin 4 barreurs invités (coordination de Bassin)

A l'issue de cette finale de bassin, les 3 premiers barreurs de la finale de bassin seront qualifiés pour participer au Championnat de France de Match Racing Open 2026.

Au plus tard le matin du jour de la confirmation d'inscription de la finale de bassin, tous les candidats postulant à la participation au Championnat de France Match Racing 2026, devront fournir un chèque de garantie de participation au Championnat de France Match Racing, d'un montant de 580€.

6 - Inscriptions :

Toutes les épreuves seront annoncées par un avis de course avec les dates limites d'inscription. A l'issue de chaque phase, les barreurs doivent confirmer leur accord de participation aux phases suivantes par écrit (e-mail). Les frais d'inscription seront exigés et encaissés pour rendre l'inscription définitive et éviter les désistements tardifs.

7 - Equipages :

Application de l'article 4 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2026.

8 - Règles applicables :

Application de l'article 5 du règlement du Championnat de France de Match Racing Open 2026.

9 - Calendrier :

Sélectives de Bassin :

Yacht Club de Cherbourg
13 & 14 Décembre 2025 – J80
Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-cotentin
Tél : 02 33 94 28 05 – Site internet : <http://www.yc-cherbourg.com>

Club de Voile St Aubin – Elbeuf
10 & 11 janvier 2026 – FC7.5
Contact : cedchateau@gmail.com
5 voie du Mesnil 76410 Tourville la Rivière
Tél. : 06 63 02 67 29 – Site Internet : <http://www.cvsae.org>

Lieu : TBC
24 & 25 janvier 2026

Finale de bassin :

Yacht Club de Cherbourg
7 & 8 février 2026 – J80
Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-cotentin
Tél : 02 33 94 28 05 – Site internet : <http://www.yc-cherbourg.com>

Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing sera organisé en Méditerranée. Il se déroulera à Marseille, du 12 au 15 novembre 2026. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Espoirs de Match Racing – 2026 ». Cette compétition sera courue sur des J70.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreaux. Seront sélectionnés au Championnat de France Espoirs de Match Racing, les 10 barreaux français suivants :

- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord,
- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Atlantique,
- les 3 premiers barreaux français au classement de la sélective Méditerranée,
- 1 barreur français candidat invité par la Commission restreinte de la Commission Nationale Match Racing,

En cas de désistement d'un des barreaux sélectionnés au Championnat par les finales de bassin, la ré-attribution de la place vacante sera laissée au choix du **groupe restreint de la Commission Nationale Match - Racing**.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreaux, la Commission Nationale Match Racing, via la commission restreinte, se réserve le droit d'inviter les barreaux candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le lendemain de la dernière sélective « Espoirs Match Racing », à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

-
Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs de Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que la participation aux sélectives à ce championnat de France ou le nombre de demandes d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreaux, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Dans ce cas, A titre dérogatoire, pour une demande d'invitation provenant d'un barreur habitant en territoire ultra-marin, qui ne peut donc pas participer aux sélectives de bassins du fait de son éloignement géographique, la Commission restreinte pourra se réunir avant la date de la dernière sélective organisée, et statuer sur la demande.

Toute demande provenant de territoire ultra-marin doit nous parvenir avant le 15 septembre 2026.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix.

Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.

En cas d'annulation d'une sélective de bassin pour le Championnat de France Espoirs Match Racing, les responsables de bassin et l'organisateur de ladite sélective de bassin proposeront, dans la mesure

du possible, une date et un lieu de report. Si aucune solution de report n'est trouvée, les responsables de bassin pourront être amenés à désigner les 3 barreaux qualifiés pour le championnat de France Espoirs Match Racing, après validation du groupe restreint de la Commission Nationale Match Racing.

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreaux souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de garantie de participation d'un montant de 480 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreaux doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2026 :

Les dossiers d'inscription des barreaux qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification, au YC de la Pointe Rouge.

Les dossiers d'inscription des barreaux invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2026 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **480 €**

Possibilité de régler par virement en indiquant sur le libellé / CFEMR et le nom du barreur

- le chèque de garantie de participation de : **480 €**
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Cf. avis de course

Dossier à envoyer au club

Information à venir

4. Equipage :

Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Espoirs de Match Racing et pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing :

Limites d'âge :

Le championnat est ouvert aux coureurs âgés de 14 à 25 ans.

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année en cours.

Pour 2026, cela correspond aux jeunes nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2012 inclus.

Poids maximum et nombre de personnes à bord :

Le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers.

Licence Club FFVoile :

Tout(e) équipier(e) devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

Conformément à la réglementation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des sélectives « Espoirs » :

Méditerranée : Septembre 2026 – FC 7.5

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contact : Yoann Péronneau - Mail : yoann@yoann.org

Manche/ Mer du Nord : TBC

Atlantique : TBC

Règlement du Championnat de France Féminin de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing sera organisé par le Centre Nautique de Lorient. Il se déroulera à Lorient, fin novembre 2026. Cette épreuve décerne le titre de « Championne de France Féminin de Match Racing – 2026 ». Cette compétition sera courue sur des J80.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est réservé aux équipages français exclusivement féminins, invités par la Commission Nationale Match Racing en accord avec le club organisateur, **et ce jusqu'au 15 octobre 2026**.

Si au 17 octobre à minuit, le quota de 8 équipages français n'est pas atteint, la CNMR et le club organisateur se réserve le droit d'inviter des équipages étrangers exclusivement féminins.

Les demandes d'invitation devront être envoyées au club organisateur et en copie au Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr), au plus tard le 13 novembre 2026.

10 barreuses maximum seront invitées pour l'épreuve, toutefois l'AO en accord avec la FFVoile se réserve le droit d'inviter des barreuses supplémentaires. Seules les barreuses invitées par la FFVoile en accord avec l'AO seront admissibles.

3. Inscription :

→ Au Championnat de France Féminin de Match Racing 2026 :

Les dossiers d'inscription des équipages invités devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur confirmation d'invitation au Centre Nautique de Lorient.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Féminin de Match Racing :

- fiche d'inscription dûment complétée

- chèque de constitution de dossier :
(à joindre obligatoirement au formulaire d'inscription)

400 € par équipage

- le chèque de caution matériel

Montant cf avis de course

Dossier à envoyer au club :

Centre Nautique de Lorient

Quai Eric Tabarly – 56100 Lorient

Tél : 02 97 84 81 30 - bienvenue@cnelorient.com

Contact : Charles-Henri Andrieu : charles-henri.andrieu@orange.fr

4. Equipage :

2.1. Le nombre de personnes à bord est défini dans l'avis de course de l'épreuve mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipières ni supérieur à 6 équipières.

2.2. Le poids moyen d'une équipière, pour le Championnat de France Féminin de Match Racing, est fixé à 68 kg.

Le poids maximum d'équipage (**Y**) devra être fixé par l'organisateur sur la base du calcul suivant :

$$Y = 68 \text{ kg} \times \text{nombre standard d'équipières fixé pour le support (X)}$$

L'organisateur peut autoriser des équipages à courir avec X-1, X, ou X+1 équipières.

Ex : Pour un J80, 5 équipières standard, barreuse comprise.
Poids maximum autorisé : $68 \times 5 = 340$ kg.

2.3. Toute équipière devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre - indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Une barreuse sélectionnée ne pourra être remplacée que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'une barreuse sélectionnée, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner une barreuse remplaçante.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Féminin de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, l'avis de course et les instructions de course de l'épreuve,
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

AUTRES EPREUVES DE MATCH RACING 2026

EPREUVES DE GRADE 1 ou 2

Trophée Lionell Van Der Houwen (European Match Race Tour) (Grade 2) - First Class 7.5 (6)

Dates TBC

AMRA Antibes

CREPS Sud Est Antibes BP 47 - Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Internationaux de France de Match Racing Championnat de France Elite de Match Racing Open (Grade 2) – Support : J80

Du 16 au 19 Juillet 2026 :

APCC Voile Sportive – Contact : José Vazquez

Port de Plaisance Cidex 1 - 44380 Pornichet - Tél : 09 53 35 88 51 – Fax : 02 40 15 48 31

E-mail : jose@apcc-voilesportive.com

Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>



EPREUVES DE GRADE 3 ET 4

Informations à suivre

EPREUVES UNIVERSITAIRES

Championnat de France Universitaire de Match Racing : (Grade 4) – Support : FC7.5

Dates et lieu : TBC

Sélectives

Manche :

1^{er} et 2 novembre 2025
13 – 14 décembre 2025

Yacht Club de Cherbourg
Port Chantereyne 50100 Cherbourg – Octeville
Tél : 02 33 94 28 05 – Mail :
Contact : eric.leroi@unicaen.fr

Atlantique :

24 - 25 janvier 2026

La Rochelle Nautique
20 avenue Antoine Albeau 17000 La Rochelle
Tél : 05 46 44 49 20 – Mail : contact@larochellenautique.com
Contact : eric.muraz@univ-lr.fr

Lien direct pour suivre toute la pratique universitaire : <http://www.sport-u.com/>

CONTACTS DES RESPONSABLES DU MATCH RACING A LA FFVOILE

Nathalie Péberel (Présidente de la Commission)

nathalie.peberel@ffvoile.fr

Pratiques Sportives - Pôle Habitable FFVoile :

habitable@ffvoile.fr

Sites internet de la FFVoile :

Toutes les informations fédérales sont accessibles sur le site de la FFVoile : www.ffvoile.fr

Espace Compétition : <https://umbraco.ffvoile.fr/espace-competition/>

Espace match-racing : <https://match-racing.ffvoile.fr/>

Actus du match-racing : [Facebook pari-match](#)